

Département SOMME
Canton AILLY-SUR-NOYE
Arrondissement AMIENS

MAIRIE DE THEZY-GLIMONT
3, rue de l'Eglise - 80440 THEZY-GLIMONT
Téléphone : 03.22.34.01.47
Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

<u>Permanences :</u>
Les mercredis de 17h30 à 19h00
(hors jours fériés)

BULLETIN D'INFORMATION – 20 MAI 2026



REDERIE DU VILLAGE – EDITION 2026

Comme chaque année, la réderie du village se tiendra le 14 juillet prochain dans les rues du centre-bourg. Face à la diminution du nombre d'exposants et afin de renforcer la convivialité de la manifestation, les emplacements seront concentrés dans le centre du village.

 □ Dates des permanences d'inscription

Les deux premières permanences seront réservées aux habitants de la commune :

- **Mercredi 17 juin 2026 de 17h30 à 19h00**
- **Samedi 20 juin 2026 de 10h00 à 12h00**

Les autres permanences, ouvertes à tous, auront lieu :

- **Mercredi 24 juin 2026 de 17h30 à 19h00**
- **Mercredi 1er juillet 2026 de 17h30 à 19h00**
- **Samedi 4 juillet 2026 de 10h00 à 12h00**






Toutes les permanences se **dérouleront au foyer des campagnes.**



Les traçages des emplacements seront réalisés en amont afin de faciliter l'organisation de la manifestation.

THEZY EN FETE

Le Conseil Municipal et le Comité des Fêtes ont le plaisir de vous donner rendez-vous le **samedi 13 juin 2026** pour une nouvelle édition de "Thézy en fête" !

Tout au long de la journée, petits et grands pourront profiter de nombreuses animations dans une ambiance conviviale et festive :

-  Activités canoë,
-  Jeux et animations pour les enfants,
-  Moments de détente et de partage en famille ou entre amis.

 Une restauration sera proposée le midi afin de permettre à chacun de profiter pleinement de cette journée festive.  La soirée se poursuivra avec un concert pour clôturer cette belle journée dans la bonne humeur.

Une affiche détaillée avec le programme complet et les horaires sera prochainement diffusée par le Comité des Fêtes.

Nous vous attendons nombreux pour partager ensemble ce moment de convivialité !



NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE DES DECHETS

Amiens Métropole mettra en place une nouvelle organisation de collecte des déchets ménagers à compter du **1er juin 2026**.



Nouveaux jours de collecte :

- Ordures ménagères (bacs verts) : tous les **jeudis** et peut être effectué jusqu'à 20h ; présentation des bacs à minima entre 12h et 20h.
- Collecte sélective (bacs jaunes) : le **jeudi** des semaines paires ; présentation des bacs la veille au soir.
- Encombrants :
 - Jeudi 11 juin
 - Jeudi 10 septembre
 - Jeudi 10 décembre



Simplification du tri :

Les papiers et cartons légers seront désormais déposés directement dans le bac jaune avec les emballages recyclables. Les habitants pourront également demander une adaptation de la taille de leur bac selon les besoins du foyer. Cette évolution vise à simplifier le tri, améliorer la valorisation des déchets et optimiser le service de collecte.



03 22 97 41 96







dechets-menagers@amiens-metropole.com



RESPECTONS NOS TROTTOIRS ET NOTRE CADRE DE VIE

Avec l'arrivée des beaux jours, la commune rappelle que chacun participe à la propreté, à la sécurité et à l'embellissement du village.

Les riverains sont invités à :

-  Balayer et désherber les trottoirs sans produits chimiques,
-  Entretenir les haies afin qu'elles ne débordent pas sur la voie publique et chez les voisins,
-  Maintenir caniveaux et grilles d'eau propres pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie,
-  Ne pas laisser déchets, sacs ou les bacs sur la voie publique hors des horaires autorisés.

Nous rappelons également que le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit afin de garantir le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

Merci de privilégier le stationnement dans les propriétés ou sur les emplacements prévus à cet effet, en respectant le sens de circulation. Dans les rues à double sens, le stationnement doit s'effectuer à droite dans le sens de la marche.

Ces gestes simples contribuent à la sécurité de tous, à la qualité de vie des habitants et à l'image de notre commune.